

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU  
Vendredi 26 novembre 2021 à 18h30  
Au siège de la CCAVM – Prauthoy, LE MON TSAUGEONNAIS**

**Ordre du jour**

<b>1</b>	<b>PRESENTATION CONSEILLER SARE (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ÉNERGETIQUE)</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/10/2021</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> .....	<b>2</b>
3.1	AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU PETR .....	2
<b>4</b>	<b>FONCTION PUBLIQUE</b> .....	<b>3</b>
4.1	ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS INTERCOMMUNAUX .....	3
<b>5</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	<b>4</b>
5.1	ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU BADIN A COURCELLES-VAL-D'ESNOMS .....	4
5.2	ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE A AUBERIVE .....	5
5.3	ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES COUVERTURES DES HALLES DE MON TSAUGEON. ....	6
5.4	MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : MISE AUX NORMES ET REHABILITATION DE LA MAISON DE COURCELLES A SAINT- LOUP-SUR-AUJON- AVENANT N°2 LOT 2 CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE.....	6
5.5	MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE D'AUBERIVE - AVENANT N°1 LOT 1 TERRASSEMENT, VRD, AMENAGEMENTS EXTERIEURS. ....	7
<b>6</b>	<b>FINANCES</b> .....	<b>8</b>
6.1	ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE SUR LES COMPTES 2022 ET 2023 .....	8
6.2	PACTE DE PREFERENCE SUITE A DONATION .....	9
<b>7</b>	<b>ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>9</b>
7.1	CONVENTION D'ACCUEIL ET/OU FOURNITURE DE REPAS PAR LE SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE DE PRAUTHOY.....	9
7.2	TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES .....	10
<b>8</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>11</b>

<b>L'an deux mil vingt et un</b> , le vingt-six novembre, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie en son lieu ordinaire de séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent AUBERTOT, élu aux fonctions de Président.	
<b>Etaient présents</b> : AUBERTOT Laurent (pouvoir ROCOPLAN Edmond) ; POTTIER Frédéric ; BERTRAN Jean-François ; MIELLE Patrick ; VAILLANT Yves ; LAMY Eric ; PERCHIKOFF Sabine ; MECHET René ; ROGER Régis ; BAUDOT Sylvie ; RENARD Michel ; TRIBOULET Eric ; CLOOTENS Jérôme (pouvoir RABIET Jean-Michel) ; PARISEL Patrice ; ANDRIOT Jean-Paul (pouvoir BIDAUT Jean-Paul) ; BIZINGRE Régis ; HERARD Nicolas ; KENSIER Evelyne (pouvoir MAUCOLIN Marie-Joséphine) ; BERTHENET sylvie ; MEGA Vincent (pouvoir CAVIN Philippe) ; VARNEY Patrick ; LAURENT Yoann ; RACHET Philippe ; MIOT Isabelle (pouvoir PROJEAN Corinne) ; BLOT Rémi ; PUYPEROUX Patrice ; AUVIGNE Thomas ; CADET Florent ; MOLIARD Alexandre ; ADAM Franck ; SELLAL Edith ; BEGUINOT Stéphane ; SIMON Gilles ; COLLIAT Claire ; DUMARTIN Patrice ; DURY Anne-Cécile (pouvoir LEGROS Yannick) ; DELAITRE Marie-Josèphe ; GOUSTIAUX Jean-Pierre ; CARTAGENA Magalie ; SIMON Armelle ; DEMANGE Joël ; MENU Cindy ; COTHENET Lambert (pouvoir CUENIN Guy) ; SEMELET Philippe ; CHAUDOUET Olivier ; TLILIGNAC Gérard.	
<b>Etaient excusés</b> : BIDAUT Jean-Paul ; ODIN Sébastien ; LENOIR Samuel ; CHAUDOUET Bernard ; RABIET Jean-Michel ; MAUCOLIN Marie-Joséphine ; CAVIN Philippe ; PROJEAN Corinne ; DURAND Serge ; CAETANO Dominique ; LEGROS Yannick ; MIELLE Roland ; ROCOPLAN Edmond ; JANNAUD Virginie ; CUENIN Guy ; BERNARD Roselyne ; LENOIR Nicolas	
<b>Secrétaire de séance</b> : AUVIGNE Thomas	
Date de la convocation : 19/11/2021	

## 1 PRESENTATION CONSEILLER SARE (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ÉNERGETIQUE)

Jean François Polette, pour le PETR est venu présenter le nouveau conseiller SARE aux membres du conseil communautaire. Il s'agit de Grégoire OGER.

Le Programme SARE débute dimanche 28 novembre 2021 à Langres. Monsieur OGER peut être contacté par mail ([renovation-energetique@pays-langres.fr](mailto:renovation-energetique@pays-langres.fr)) ou téléphone (06 76 45 55 70) pour toutes questions concernant la rénovation énergétique, les éco gestes, les économies d'énergies...

Sont concernées par ce programme, les propriétaires occupants, les bailleurs, les artisans, les commerçants.

Suite à une question d'Anne Cécile DURY, il est précisé que le programme ne concerne pas les bailleurs publics. Néanmoins, le conseiller SARE peut apporter des renseignements de premier niveau aux collectivités en cas de rénovation de bâtiments communaux ou intercommunaux.

L'accompagnement peut également se traduire par une visite à domicile.

Grégoire OGER précise que les bénéficiaires du programme SARE sont ceux qui ne sont pas concernés par les aides de ne sont pas l'Anah dans le cadre du PIG (Programme d'intérêt Général) Habiter Mieux en Pays de Langres.

Monsieur Oger tient des permanences à Auberive, Prauthoy et Longeau. Pour plus de renseignements, une plaquette d'information est jointe à ce compte rendu.

## 2 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/10/2021

Le procès-Verbal est voté à l'unanimité

## 3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### Délibération 105-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
54	0	54	0

### 3.1 Avis sur la modification des statuts du PETR

Considérant les remarques de la Préfecture de clarifier le champ de compétences du PETR du Pays de Langres ;

Considérant la prise de compétence Organisation des mobilités par les Communautés de communes et leur volonté de la transmettre au PETR du Pays de Langres à partir du 1er janvier 2022 ;

Considérant la fin de la mise à disposition des zones d'activités par les Communautés de communes ;

Considérant le nouveau domicile professionnel du PETR du Pays de Langres ; les nouveaux statuts nécessitent les délibérations des communautés de communes membres du syndicat,

Les statuts du PETR ont été modifiés par délibération du comité syndical en juillet dernier.

La validation des nouveaux statuts nécessite les délibérations des communautés de communes membres du PETR avant le 31 décembre 2021, pour une mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré :**

- DONNE un avis favorable sur les statuts du PETR

## 4 FONCTION PUBLIQUE

### 4.1 Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux aux agents intercommunaux

#### Délibération 106-21

*Arrivée de Olivier OLIVEIRA-CRUZ à 18h55*

Votants	Contre	Pour	Abstention
55	0	55	0

Le Président expose que, dans le cadre de sa politique d'action sociale, la collectivité souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie et, qu'à ce titre, elle a mis en place une participation aux cotisations Santé et Prévoyance des agents adhérant à un contrat de mutuelle labellisé depuis 2013.

En complément de cette mesure, pour l'année 2021, il est proposé que l'ensemble des agents de la CCAVM bénéficient d'une aide, sous forme de chèques-cadeaux, afin de les remercier pour leur implication et le travail fourni au sein de la collectivité, selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : stagiaires, titulaires, non titulaires de droit public et privé (CDD, CDI),
- Conditions : présence au sein des effectifs au 31/12/2021 (sauf personnel placé en détachement ou en disponibilité),
- Montant : 100€ par agent, sans autre condition,
- Distribution à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021.

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré :**

- APPROUVE l'attribution de chèques cadeaux aux agents de la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (chapitre 012, article 6488),
- PRECISE que la politique d'action sociale de la collectivité sera réétudiée chaque année,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Suite à une question de Joël DEMANGE, le Président précise que le personnel mis à disposition dans le cadre de la mutualisation bénéficiera également de ce chèque cadeau.*

## 5 COMMANDE PUBLIQUE

### 5.1 Attribution du marché relatif aux travaux de restauration du Badin à Courcelles-Val-d'Esnoms

#### Délibération 107-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
55	0	54	1

Monsieur le Président rappelle que la CCAVM a lancé en octobre 2021 une consultation, en procédure adaptée, pour les travaux de restauration du Badin à Courcelles-val-d'Esnoms.

Il est précisé que le marché est composé d'un seul lot et que 5 plis électroniques ont été reçus.

Après analyse des offres par la CAO, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les prestations du marché de travaux de restauration du Badin à Courcelles-val-d'Esnoms au groupement SAS BONGARZONE TP/DESERTOT pour un montant prévisionnel de 250 186,10 € HT.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'attribuer le marché comme précisé ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Frédéric POTTIER précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet se portait à 330 00 € HT, l*

*Le Président donne la parole à Jean Claude VOLOT, qui précise qu'il serait souhaitable de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Parc National.*

*Patrice DUMARTIN est sceptique quant à l'efficacité de reméandrer le Badin pour faire face aux inondations.*

*Philippe RACHET indique que le reméandrement permettra au Badin de déborder dans les champs en aval de Courcelles Val d'Esnoms, protégeant davantage des inondations cette commune, et par là-même, Vaux-Sous-Aubigny.*

*Suite à question de Régis BIZINGRE, il est précisé que ces travaux seront effectués sur un linéaire de 900m.*

## 5.2 Attribution du marché relatif à la construction de la gendarmerie à Auberive

### Délibération 108-21

Arrivée de Patricia ANDRIOT à 19h10

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Monsieur le Président rappelle que la CCAVM a lancé septembre 2021 une consultation, en procédure adaptée, pour les travaux de construction d'une gendarmerie de proximité à Auberive.

Il est précisé que le marché est divisé en 12 lots et que 30 plis électroniques ont été reçus. Après analyse des offres par la CAO, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les prestations du marché de travaux de construction d'une gendarmerie de proximité à Auberive, comme suit :

LOT		Entreprise titulaire	Marché de base HT	Option	Total HT	Total TTC
lot 1	Terrassement - VRD	DUPONT TRAVAUX PUBLICS 52190 VILLEGUSIEN LE LAC	238 000,00		<b>238 000,00</b>	<b>285 600,00</b>
lot 2	Gros œuvre- Maçonnerie	VALENTI 52000 CHAUMONT	255 813,08		<b>255 813,08</b>	<b>306 975,70</b>
lot 3	Charpente bois	Groupeement MARTIN SA /TRAMPE CONSTRUCTION 52000 CHAUMONT	262 000,00	- 15 000,00	<b>247 000,00</b>	<b>296 400,00</b>
lot 4	Couverture	ENTREPRISE GALLISSOT 52360 NEUILLY L'EVEQUE	94 500,00		<b>94 500,00</b>	<b>113 400,00</b>
lot 5	Menuiserie extérieures	SAS FEVRE 52000 CHAUMONT	86 000,00		<b>86 000,00</b>	<b>103 200,00</b>
Lot 6	Taitement des façades	SARL CASTELLANI 52600 CHALINDREY	115 000,00		<b>115 000,00</b>	<b>138 000,00</b>
Lot 7	Serrurerie	SARL MARTEL 52000 CHAUMONT	175 359,50		<b>175 359,50</b>	<b>210 431,40</b>
lot 8	Menuiseries interieures	VITREY FACADES ET BOIS 52210 VILLIERS SUR SUIZE	65 000,00		<b>65 000,00</b>	<b>78 000,00</b>
lot 9	Platrerie Peinture	BAZIN TP PLATRERIE 52800 POULANGY	101 050,33		<b>101 050,33</b>	<b>121 260,40</b>
Lot 10	Revêtement de sols	SARL JOFFROY 52210 VILLIERS SUR SUIZE	62 664,20		<b>62 664,20</b>	<b>75 197,04</b>
lot 11	Plomberie	CENTRALE DEPANNAGE 52200 LANGRES	127 000,00		<b>127 000,00</b>	<b>152 400,00</b>
lot 12	Electricité	SARL VAUTHRIN 52200 SAINTS GEOSMES	153 043,15		<b>153 043,15</b>	<b>183 651,78</b>
<b>Total travaux</b>			<b>1 735 430,26</b>	- <b>15 000,00</b>	<b>1 720 430,26</b>	<b>2 064 516,31</b>

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer les marchés comme précisé ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Un plan de présentation en 3D est joint au présent compte rendu*

*Claire COLLIAT précise que l'utilisation du bois local peut permettre à la CCAVM d'obtenir une bonification de DETR.*

*Patrick Mielle répond que la charpente sera réalisée en bois local.*

*Patrice PUYPEROUX demande si la pérennité de la gendarmerie de Longeau serait remise en cause suite à ces travaux.*

*Le Président Laurent AUBERTOT indique que la construction de la gendarmerie devrait être une opération blanche pour la CCAVM et ne remet pas du tout en cause l'existence de la gendarmerie de Longeau.*

### 5.3 Attribution du marché relatif aux travaux de restauration des couvertures des Halles de Montsaugeon.

#### Délibération 109-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Monsieur le Président rappelle que la CCAVM a lancé octobre 2021 une consultation, en procédure adaptée, pour les travaux de restauration des couvertures des Halles de Montsaugeon.

Il est précisé que le marché est composé d'un lot unique et que 6 plis électroniques ont été reçus.

Après analyse des offres par la CAO, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les prestations du marché de travaux de restauration des couvertures des Halles de Montsaugeon à l'entreprise Galissot 52360 Neuilly-l'Évêque pour un montant de 154 000 € HT.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'attribuer les marchés comme précisé ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Patrick VARNEY demande ce qu'il adviendra des chevrons et de tuiles des Halles après les travaux.*

*Sylvie BAUDOT précise que dans le cadre du programme Petites Cités de Caractère, il est prévu un projet de ressourcerie de matériaux anciens. Néanmoins, sa réalisation ne sera pas effective dans le cadre de la restauration de la toiture des Halles de Montsaugeon, et il conviendra d'anticiper un endroit de stockage à court terme.*

### 5.4 Marché public de travaux : mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon- avenant n°2 Lot 2 Charpente, couverture, zinguerie

#### Délibération 110-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Une plus-value est constatée sur le lot n°2 Charpente, couverture, zinguerie, relatif aux travaux de mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite à des modifications de travaux prenant en compte des adaptations techniques et des évolutions du projet.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°2, lot n°2 Charpente, couverture, zinguerie, attribué à la SARL HDH :

- *Montant de base du marché initial : 128 461.97 € HT*
- *Montant de l'avenant n°1 : 2776.87 € (Soit 2.16 % du montant du marché initial)*
- *Montant réactualisé : 131 238.84 € HT*
- **Montant de l'avenant n°2 : 8 289.40 € (Soit 8.61 % du montant du marché initial)**
- **Montant réactualisé : 139 528.24 € HT**

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE l'avenant susmentionné,

- RAPPELE le montant total de l'opération après validation dudit avenant :

LOTS	Entreprises	TOTAL initial HT	Avenant N°1	Avenant N° 2	TOTAL HT réactualisé	Pourcentage évolution
Lot 1 : démolition/ gros oeuvre	SARL VALENTI	153 253,06 €	- 1 212,62 €		152 040,44 €	-0,79%
Lot 2 : Charpente, couverture , zinguerie	SARL HDH	128 461,97 €	2 776,87 €	8 289,40 €	139 528,24 €	8,61%
Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC - Alu - Métallerie	SARL VITREY Menuiserie	66 500,00 €			66 500,00 €	
Lot 4 : Menuiserie intérieure bois alu	SARL VITREY Menuiserie	210 623,16 €			210 623,16 €	
Lot 5 : Plâtrerie, Plafonds, Isolation	SAS COTTARD	129 796,53 €			129 796,53 €	
Lot 6 : Carrelage - Faïence	SARL Joffroy Carrelage	27 612,12 €			27 612,12 €	
Lot8-Sols Souples	SA TESTEVIDE	32 218,25 €			32 218,25 €	
Lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	SARL Linotte	261 147,87 €	5 968,41 €		267 116,28 €	2,29%
Lot 10 : Electricité	SNEF	249 072,85 €			249 072,85 €	
Lot 12 : VRD - Aménagements extérieurs	SAS DUPONT TP	50 658,70 €			50 658,70 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 309 344,51 €</b>	<b>7 532,66 €</b>	<b>8 289,40 €</b>	<b>1 325 166,57 €</b>	

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Claire COLLIAT souhaite saluer l'implication de Patrick MIELLE, pour son engagement à suivre les travaux et à essayer de conserver le caractère des bâtiments de la Maison de Courcelles.*

*Suite à question de Magali CARTAGENA, il est précisé que le pourcentage total de hausse suite aux avenants validés s'élève à 1.20 % par rapport au marché de base.*

*Patrick Mielle précise que d'autres avenant sont en cours, suite à des imprévus sur le chantier (amiante...)*

### **5.5 Marché public de travaux : Mise en accessibilité de l'école d'Auberive - avenant n°1 Lot 1 Terrassement, VRD, aménagements extérieurs.**

#### Délibération 111-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Une plus-value est constatée sur le lot n°1 Terrassement, VRD, aménagements extérieurs, relatif aux travaux de mise en accessibilité de l'école d'Auberive, suite à des travaux de raccordement à une future chaufferie.

Une moins-value est également constatée sur les travaux d'éclairage extérieur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

#### Modification en cours d'exécution n°1, lot n°1 Terrassement, VRD, aménagements extérieurs, attribué à la SAS DUPONT :

- Montant de base du marché initial : 57 084.50 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 951 € (Soit 1.67 % du montant du marché initial)
- Montant réactualisé : 58 035.50 € HT

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE l'avenant susmentionné,

- RAPPELE le montant total de l'opération après validation dudit avenant,

LOT		Entreprise titulaire	Marché de base HT	Avenant 1 HT	Total réactualisé HT	Pourcentage
lot 1	Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs	DUPONT	57 084,50	951,00	<b>58 035,50</b>	<b>1,67%</b>
lot 2	Gros œuvre	VALENTI	30 002,83	1 768,50	<b>31 771,33</b>	<b>5,89%</b>
lot 3	charpente	GALISSOT	56 059,04		<b>56 059,04</b>	
lot 4	Menuiseries intérieures et extérieures	VITREY	30 843,00		<b>30 843,00</b>	
lot 5	Platerie Isolation plafonds	BAZIN	11 162,55	2 054,35	<b>13 216,90</b>	<b>18,40%</b>
lot 6	Electricité	VAUTHRIN	10 890,90		<b>10 890,90</b>	
lot 7	Plomberie sanitaire chauffage VMC	CENTRALE DEPANNAGE	10 116,00	2 900,00	<b>13 016,00</b>	<b>28,67%</b>
lot 8	Carrelage Faience	FILIPUZZI	8 929,53	- 830,30	<b>8 099,23</b>	<b>-9,30%</b>
lot 9	Peinture	TESTEVIDE	8 454,05		<b>8 454,05</b>	
<b>Total travaux</b>			<b>223 542,40</b>	<b>6 843,55</b>	<b>230 385,95</b>	<b>3,06%</b>

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 6 FINANCES

### 6.1 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022 et 2023

Délibération 112-21 et délibération 113-2021

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	55	1

Le Président explique que la Communauté de communes a été retenue à l'appel à candidatures établi par l'Etat et invitant à participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

Le CFU sera un document comptable conjoint à l'ordonnateur et au comptable et se substituera au compte administratif et au compte de gestion

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux. Elle mentionne notamment l'obligation de dématérialisation de l'ensemble des documents comptables et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la communauté de communes au plus tard avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022. Compte tenu de la taille de la Communauté de communes, le référentiel adopté sera le référentiel développé.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- AUTORISE le changement de nomenclature comptable et budgétaire et adopter le référentiel M57 pour les budgets suivants, à compter du 01/01/2022 :

*Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais*



- Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
- Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
- Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
- Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
- Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
- Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
- Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
- Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
- Budget principal CCAVM 800-00
- AUTORISE le Président à signer la convention d'expérimentation du compte financier unique avec les services de la DDFIP,
- AUTORISE LE Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Patrick VARNEY exprime sa crainte qu'à terme, la collectivité doive assumer le rôle de comptable et doute sur l'avenir du comptable public.*

*Patricia ANDRIOT comprend la crainte du retrait du service public, mais pense que le Conseiller aux décideurs locaux, apporte un vrai service de conseil aux communes, et plus seulement un rôle de contrôle.*

## 6.2 Pacte de préférence suite à donation

### Délibération 114-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Suite à la délibération en date du 10/09/2021, relative à l'acceptation d'un don de 50 000 €, sous condition de l'acquisition de la Forge à Auberive, dans le but d'y construire la Maison du Parc National des Forêts, en tant que projet d'intérêt général visant tant à la mise en valeur du patrimoine qu'à la défense de l'environnement naturel, il convient de préciser les éléments suivants avant d'engager les signatures des différents actes.

Ainsi, conformément aux échanges passés avec le notaire et le donateur, il est proposé la Conclusion d'un pacte de préférence pour une durée de 10 ans.

En conséquence, en cas de revente des biens par la CCAVM, cette dernière s'engage, pour une durée de 10 ans, à donner la préférence au donateur sur tout acquéreur qui se présenterait à elle.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- APPROUVE les termes du Pacte de préférence sur 10 ans, comme rappelé ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 7 ENFANCE JEUNESSE

### 7.1 Convention d'accueil et/ou fourniture de repas par le service de restauration du collège de Prauthoy

Le collège Les Vignes du Crey de Prauthoy – Le Montsaugeonnais dispose d'un service de restauration scolaire. Dans la mesure où leur capacité d'accueil de la demi-pension le permet et parce que le collège, établissement public local d'enseignement, est une structure importante pour le territoire, l'assemblée départementale a décidé de permettre aux EPCI de bénéficier desdits équipements pour assurer la restauration des élèves des écoles concernées.

Il est proposé la signature d'une convention tripartite à intervenir entre le Département de la Haute-Marne, le Collège Les Vignes du Crey et la CCAVM qui réglera les différentes modalités d'accueil et/ou fournitures de repas élaboré par le service de restauration dudit collège.

**Il a été proposé au conseil Communautaire de délibérer pour :**

*Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais*

- APPROUVER les termes de la convention qui permet de reconduire non seulement l'accueil de jeunes commensaux au sein même du collège (élèves de Prauthoy) mais aussi la fourniture de repas pour les services de restauration scolaire des écoles de Cusey, Esnoms au Val, Prauthoy et Vaux sous Aubigny ainsi que toutes les modalités nécessaires au bon fonctionnement,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

*Patrice PARISEL souligne une excellence au niveau de la fourniture des repas par le collège de Prauthoy. Il indique non seulement le peu de déchets produits mais aussi l'achat de matières premières à hauteur de 75 000€ aux producteurs locaux, et leur transformation de qualité. Il propose un avenant de 5 ans à cette convention.*

*Mais, Patricia ANDRIOT, chef de file du Projet Alimentaire Territorial (PAT) explique que le projet de convention n'indique pas l'implication du PAT. Elle expose que l'organisation du collège se trouve fortement impactée par la fourniture des repas pour les écoles CCAVM. Elle pense qu'il convient de sécuriser des actions par le biais d'actions pédagogiques envers les personnels du collège. Elle demande aussi à ce que soit rajouté la part de 50% de produits bio.*

*Patricia se propose de rectifier les documents, afin d'en faire une proposition modifiée au collège et au Conseil Départemental.*

*Claire COLLIAT indique que le ministère de l'agriculture propose une aide aux petites collectivités rurales pour introduire davantage de produits de qualité et pour le financement de formations pour le personnel du collège et du périscolaire. Ces formations sont un outil permettant d'établir un lien important entre la cuisine et l'école, afin de fixer des objectifs en matière de communication sur la qualité alimentaire et sur la réduction du gaspillage.*

*Philippe RACHET estime qu'un travail important est réalisé actuellement au niveau alimentaire par le collège. Cependant, ce travail pédagogique sur la qualité alimentaire reste fragile et ne peut être pérennisé d'une année sur l'autre, dans la mesure où il relève d'un ou deux postes non permanents. Il précise enfin que la CCAVM n'est pas compétente pour créer ce type de poste.*

Suite aux différentes remarques, la présente délibération est reportée au prochain Conseil Communautaire.

## **7.2 Tarification sociale des cantines scolaires**

### Délibération 115-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	54	2

Monsieur le Président explique que le gouvernement français apporte son soutien aux collectivités locales en faveur de l'instauration d'une tarification sociale pour leurs cantines scolaires ayant pour objectif de garantir aux enfants des familles en difficulté des repas équilibrés chaque jour en milieu scolaire.

La CCAVM dispose de cette compétence de service de restauration scolaire pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré et que plus de 2/3 au moins de la population sont domiciliés dans des communes bénéficiaires de la DSR péréquation. Ce constat rend l'EPCI éligible à ce dispositif développé par l'Etat et cela permet de facturer chaque repas servi à 1 Euro à condition qu'une grille tarifaire soit mise en place sur 3 tranches à minima dont au moins une inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. La CCAVM bénéficiera en retour d'une aide qui s'élèvera à 3 € par repas servi au tarif minimal d'1 €.

Monsieur le Président présente les différents éléments en faveur de cette mesure sociale et sollicite les membres présents à bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré :**

**Considérer** qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

**Considérer** que toutes les conditions sont réunies pour la mise en place de ce dispositif en faveur des commensaux fréquentant les sites de restauration scolaire au nombre de 9 sur le périmètre communautaire ;

**Considérer** l'avis favorable des membres de la commission scolaire enfance jeunesse ;

ET DE :

- DECIDE de l'application de cette tarification sociale **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 sous réserve du maintien - pendant toute cette durée - du dispositif gouvernemental.**
- DECIDE de différencier et de fixer les tarifs comme suit :
  - . Tranches 1, 2 et 3 avec application de la tarification sociale à 1 € ;
  - . Tranches 4, 5 et 6 avec application de la tarification actant une augmentation de 5 % de ceux votés et existants depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Tranches	Quotient familial	Tarif du repas	Tarif d'accueil de la pause méridienne	Tarif global
Tranche 1	moins de 500 €	0,30 €	0,70 €	1,00 €
Tranche 2	de 501 € à 700 €	0,30 €	0,70 €	1,00 €
Tranche 3	de 701 € à 900 €	0,30 €	0,70 €	1,00 €
Tranche 4	de 901 € à 1 100 €	1,70 €	3,70 €	5,40 €
Tranche 5	de 1 101 € à 1 700 €	1,70 €	3,92 €	5,62 €
Tranche 6	au-delà de 1 701 €	1,70 €	4,14 €	5,84 €

- PRECISE que le prix maximal de 5,84 € sera systématiquement appliqué aux représentants légaux non ressortissants CAF et MSA.
- PRECISE également que sans présentation du justificatif attestant du quotient familial, les familles se verront appliquer le tarif maximum qui s'avérera irréversible pour les factures déjà produites et envoyées.
- DECIDE de maintenir les tarifs sans condition de revenus et sans application de tranches de quotient familial des repas pris par les commensaux occasionnels enfants et adultes comme suit :

Catégorie	Tarif
. occasionnel : enfant	. 6,30 €
. occasionnel : adulte	. 9,00 €

- PREND ACTE de la convention triennale à intervenir entre l'Etat et la CCAVM et AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

*Patrice PARISEL indique que l'Etat met en place une aide pour les collectivités qui veulent mettre en place une tarification sociale pour une durée de trois ans. Il explique bien que la CCAVM ne s'engagera que pour ce laps de temps uniquement si le dispositif n'était pas reconduit.*

*Patrice Parisel précise qu'à l'heure actuelle 189 enfants inscrits sont concernés par la mesure. Le reste à charge pour la CCAVM se porte à environ 135 000 € annuel avec la mise en place de cette mesure sociale et représente un coût supplémentaire de 5 000 € par rapport à l'année 2021, sans tarification sociale.*

*Suite à une question de Claire Colliat, il ajoute qu'une simulation a été effectuée avec 20 enfants supplémentaires potentiellement touchés par une telle mesure et qui seraient susceptibles de fréquenter la cantine alors qu'ils n'y venaient pas. Le différentiel serait alors porté à environ 7 000 €*

*En matière de communication, Patrice PARISEL indique que cette annonce paraîtrait dans la gazette CCAVM, qui est en préparation, avec une mise en place au 01/01/2022 et sollicite également le JHM à ce titre.*

## 8 QUESTIONS DIVERSES

**Prochain conseil communautaire : 16 décembre 2021 à 18h30**

**Cérémonie des vœux** : 21 janvier à 18h00

**Calendrier des réunions 2022** : Il sera transmis avec le présent compte rendu

**Départs** : Le Président annonce le départ de l'agent Amandine ALEXANDRE et celui de Frédéric POTTIER, qui quitte ses fonctions d'élu au sein de la CCAVM pour raisons personnelles.  
Il leur adresse ses plus chaleureux remerciements pour leur dévouement.

**Centre Vaccination éphémère** : Le Président indique que l'ARS a demandé à la CCAVM de se positionner pour la réouverture d'un centre de vaccination éphémère, en soulignant que cette éventualité serait peu pertinente aujourd'hui.

Une réponse sera transmise à l'ARS en début de semaine, suite à une audio conférence avec le Préfet.  
Evelyne KENSIER indique alors que la pharmacie de Prauthoy vaccine dès à présent contre le COVID.

**Changement de nom de la CCAVM** : Le Président Laurent AUBERTOT réitère son souhait sur une évolution du nom de la CCAVM. Il indique que différentes propositions de noms vont parvenir prochainement sous forme de sondages aux élus communautaires, municipaux, à la population, aux écoles...afin que chacun puisse donner son avis.

**Passage balayeuse** : les élus demandent à être prévenus du passage de la balayeuse dans leur commune

A Le Montsaugeonnais, le 03/12/2021

Le Président, Laurent AUBERTOT,

